

Compte rendu de la séance du 15 juillet 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Antoine CHATELAIN

Ordre du jour:

- l'acquisition de voirie pour le Clos Elodie.
- l'acquisition du terrain pour alignement de trottoir (M. et Mme HERLIN et Mme BOUGON)

Délibérations du conseil:

VENTE SCI LES RABACHES / Commune de CHARNY (2019 DE 113)

Vu la nécessité d'aménager pour les piétons, le trottoir à hauteur de la rue des Rabaches , il est convenu que la Commune de Charny va acquérir 1617 m² de la parcelle cadastrée B 223 et 4m² de la parcelle B 905 pour la somme de 10 000€ à la SCI Les Rabaches.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer les actes notariés et tous les documents s'y apportant.

L'acquisition du terrain pour alignement de trottoir M. et Mme HERLIN (2019 DE 114)

Vu la nécessité de mise en sécurité des piétons et par la même d'élargir le trottoir sur le terrain situé à l'angle des rues du Jeu d'arc et de Beauvais, la Commune va acquérir la partie de terrain concernée : parcelle cadastrée B 619 de 13 m².(appartenant à M. et Mme HERLIN) à titre gratuit.

La Commune s'engage à prendre en charge les frais de bornage, les actes notariés et la reconstruction du mur à l'identique.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer les actes notariés et tous les documents s'y apportant.

L'acquisition du terrain pour alignement de trottoir Mme BOUGON (2019 DE 115)

Vu la nécessité de mise en sécurité des piétons et par la même d'élargir le trottoir sur le terrain situé à l'angle des rues du Jeu d'arc et de Beauvais, la Commune va acquérir la partie de terrain concernée : parcelles cadastrées B 910P et B 254 P de 76 m².(appartenant à Mme BOUGON) pour la somme de 20€ du m².

La Commune s'engage à prendre en charge les frais de bornage, les actes notariés.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer les actes notariés et tous les documents s'y apportant.